

MONSIEUR MORETTI MARC  
AMICALE DES RETRAITES D AREA  
CHEZ M MARC MORETTI  
5 LOTISSEMENT DE ROPINAND  
38290 SATOLAS ET BONCE

Nos références à rappeler : 294211/V  
AMICALE DES RETRAITES D AREA

Niort, le 9 décembre 2023

## > Avis d'échéance du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le présent avis d'échéance **établi le 9/12/2023** précise le montant et les modalités de règlement de votre cotisation. Il tient compte des risques déclarés à cette date.

Solde du compte avant l'édition de l'avis d'échéance			0,00 €
Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC
Contrat Asa Responsabilité civile n°6010-0001	152,84 €	13,75 €	166,59 €
dont garantie Assistance aux personnes	2,75 €	0,25 €	3,00 €
Votre cotisation annuelle			166,59 €
Total à payer			166,59 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.

**Le présent document vaut quittance après paiement**

### Modalités de règlement

Par chèque, paiement à effectuer avant 30 jours :

à l'ordre de SMACL Assurances, accompagné du présent coupon et envoyé à :  
SMACL Assurances  
141, avenue Salvador-Allende  
CS 20000  
79031 NIORT CEDEX 9

#### Coupon à joindre au règlement par chèque

N°assuré	Total à payer
294211/V	166,59 €

### L'appel de cotisations

Pour les contrats faisant l'objet d'une indexation sur l'indice SRA (Sécurité et réparation automobiles), l'indice est désormais apprécié chaque année au 31 juillet pour l'échéance suivante. À cette date, c'est le dernier indice connu et publié sur le site de l'association SRA qui est pris en compte et comparé à l'indice de l'année précédente à la même date. A fin juillet 2023, la référence de l'indice la plus récente connue était celle de fin mars 2023. L'indice retenu est de 138,40 à fin mars 2023 pour 128,16 à fin mars 2022, soit une évolution de + 7,99 %.

Pour les contrats faisant référence à l'indice FFB (Fédération française du bâtiment), l'indice retenu est de 1 163,60 au 2nd trimestre 2023 pour 1 135,50 au 2nd trimestre 2022, soit une évolution de + 2,47 %.

### Taxes et contributions

Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur et remorques (-3,5t) : 35 %

Autres garanties pour les véhicules terrestres à moteur et remorques (-3,5t) : 18 %

Responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur et remorques (+3,5t) : 17 %

Incendie - biens affectés à certaines activités ainsi que pour les bâtiments administratifs des collectivités locales : 7 %

Incendie - autres biens : 30 %

Navigation : 19 %

Protection juridique : 13,4 %

Autres assurances : 9 %

Fonds de garantie terrorisme : pour tout contrat intégrant une garantie dommages

### Autres modalités de règlement

#### - par virement sur le compte :

CRCA/CMDS

IBAN : FR76 1170 6000 3100 6511 5000 083

BIC : AGRIFRPP817

Références à rappeler : 294211/V - AMICALE DES RETRAITES D AREA

#### - par prélèvement, demandez votre mandat SEPA par mail.